

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ  
DE LA FDE 80 EN DATE DU 18 NOVEMBRE 2021**

Le jeudi 18 novembre 2021 à 9 heures 30, le Comité de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme, convoqué le 10 novembre 2021, s'est réuni dans les locaux de la FDE 80, 3 rue César Cascabel à BOVES en assemblée générale ordinaire sous la présidence de Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.

Étaient présents :

SECTEUR Amiens-Métropole .....	MM. DESSEAUX, DEMARET, LELIEVRE
SECTEUR Avre-Luce-Noye .....	MM. SURHOMME (pouvoir de M. DESTOMBES), DESROUSSEAUX
SECTEUR Baie de Somme .....	MM. LECOMTE, BLONDIN, MACHAT, MARQUE, DELOHEN
SECTEUR Est de la Somme.....	MME PAYS
SECTEUR Grand Roye .....	MM. HOUSSÉ, SIX
SECTEUR Haute Somme.....	MM. CAMUS, VANOYE
SECTEUR Nièvre et Somme.....	MM. LEFEBVRE Gérard, SINOQUET, BAYER
SECTEUR Pays du Coquelicot.....	MM. BEAUVARLET (pouvoir de Mme MARQUANT)
SECTEUR Ponthieu-Marquenterre .....	MM. MONIN, PATTE, BALESDENT, BORDJI
SECTEUR Somme Sud-Ouest.....	MM. STOTER, PORTOIS
SECTEUR Terre de Picardie .....	MM. ÉTÉVÉ, LINÉATTE
SECTEUR Territoire Nord Picardie .....	MM. FRANCOIS Didier, BORDET, CANNET
SECTEUR Val de Somme.....	MM. SAVOIE (pouvoir de M. BRUXELLE), VILMANT
SECTEUR Vimeu.....	MME SANNIER, PIERRU
SECTEUR Villes Sœurs .....	M. SCHIBLER
SECTEUR Aumale-Blangy .....	-
Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme.....	M. LEFEBVRE Pascal
Communauté de Communes Aumale-Blangy.....	M. BRAILLY
Communauté de Communes Avre Luce Noye .....	-
Communauté de Communes Est de la Somme .....	-
Communauté de Communes de la Haute Somme.....	-
Communauté de Communes Nièvre et Somme .....	M. FRANCOIS Philippe
Communauté de Communes Pays du Coquelicot.....	-
Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre.....	M. FARCY
Communauté de communes Somme Sud-Ouest.....	-
Communauté de Communes Terre de Picardie.....	MME MARÉCHAL
Communauté de Communes Territoire Nord Picardie .....	-
Communauté de Communes des Villes-Sœurs.....	-

Étaient excusés : M. DEPRET (SECTEUR Avre-Luce-Noye), M. DEMULE (SECTEUR Est de la Somme), M. CAZÉ (SECTEUR Haute-Somme), M. DESTOMBES (SECTEUR Pays du Coquelicot), MM. FROIDURE, LENGLET (SECTEUR Somme Sud-Ouest), Mme MARQUANT (SECTEUR Territoire Nord Picardie), M. BRUXELLE (SECTEUR Val de Somme), M. DEBERDT (SECTEUR Vimeu), M. CAVÉ (SECTEUR Villes-Soeurs), M. PLÉ (SECTEUR Aumale-Blangy), M. JUBERT (Communauté de Communes Avre Luce Noye), M. MERLIER (Communauté de Commune Est de la Somme), M. BLONDELLE (Communauté de Communes de la Haute Somme), M. WATELAIN (Communauté de Communes Pays du Coquelicot), M. DESFOSSÉS (Communauté de Communes Somme Sud-Ouest), M. MAQUET (Communauté de Communes Territoire Nord Picardie), M. DAVERGNE (Communauté de Communes des Villes-Soeurs).

Assistaient en outre à la réunion :

- MME FARCY, ENEDIS
- M. WALLER, Directeur Général de la FDE 80
- M. WILLEMS, Directeur Adjoint Fonctions Support
- MME DELAHAYE, Assistante de Direction, Fonctions Support.

Monsieur Franck BEAUVARLET, Président, souhaite la bienvenue à l'assemblée et transmet les excuses de Madame Laurence DAVID-MOALIC, Trésorière du Grand Amiens et Amendes, Monsieur Dominique GOMART, administrateur de l'UDAF.

Après avoir constaté que le quorum était atteint (40 délégués présents sur 58 délégués inscrits dont 3 étaient munis d'un pouvoir, soit 43 votants) Monsieur BEAUVARLET déclare la séance ouverte. Il propose d'ajouter un point à l'ordre du jour, par rapport à la convocation, relatif à l'adhésion au Cluster Vert. Le Comité, à l'unanimité, valide cette proposition et le Président énonce l'ordre du jour ainsi établi :

- 1/ Désignation d'un secrétaire de séance
- 2/ Approbation du compte rendu de la réunion du Comité du 28 mai 2021
- 3/ Comptes rendus des réunions de Bureau des 06/05, 03/06, 02/07, 02/09 et 07/10/2021
- 4/ Rapport d'activités 2020
- 5/ Avenants au contrat de concession avec ENEDIS et EDF (délibération)
- 6/ Avenant n° 1 à la convention de partenariat avec le Département (délibération)
- 7/ Règlement de service pour l'exercice de la compétence maîtrise de la demande en énergie pour les communes (délibération)
- 8/ Rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion 2015 et suivantes (débat)
- 9/ Durée d'amortissement des immobilisations (délibération)
- 10/ Amortissement des biens issus des SIER (délibération)
- 11/ Décisions modificatives n° 2 au budget principal et au budget annexe « Réseau de chaleur » (délibérations)
- 12/ Création d'un budget annexe « Production d'énergie renouvelable » (délibération)
- 13/ Débat d'Orientation Budgétaire 2022 (délibération)
- 14/ SEM Somme Énergies :
  - Rapport 2020 des représentants de la FDE (délibération)
  - Prises de participation (délibération)
- 15/ Adhésion au Cluster Vert
- 16/ Informations générales et d'actualités
- 17/ Questions diverses.

**1/ Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur Gérard LEFEBVRE accepte d'être le secrétaire de séance. Le Comité, à l'unanimité, approuve cette désignation.

**2/ Approbation du compte rendu du Comité du 28 mai 2021**

Le compte rendu de la réunion du Comité du 28 mai 2021 a été envoyé à l'ensemble des délégués. Monsieur BEAUVARLET rappelle les délibérations prises au cours de cette assemblée générale :

- Approbation du compte de gestion 2020 et du compte administratif 2020 du budget principal et des budgets annexes
- Affectation du résultat de fonctionnement du budget principal et des budgets annexes
- Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants
- Décisions modificatives n° 1 au budget principal et aux budgets annexes
- Adhésion de la Ville de Salouël
- Collecte de la taxe sur les Villes de Gamaches, Nesle, Villers-Bretonneux et Abbeville
- Tableau des effectifs
- Réseau de chaleur de Corbie : application des frais de gestion aux abonnés
- Constitution Entente Régionale et règlement intérieur
- Règlement de service vidéo-protection.

Aucune question n'étant soulevée, le Comité, à l'unanimité, sur proposition de Monsieur BEAUVARLET, approuve ce compte rendu.

### **3/ Comptes rendus des réunions de Bureau des 06/05, 03/06, 02/07, 02/09 et 07/10/20210**

Monsieur BEAUVARLET expose, à titre d'information, les différents sujets abordés lors des dernières réunions de Bureau et les décisions prises.

#### 3-1 – Bureau du 06/05/2021 :

- 5<sup>ème</sup> répartition des travaux
- Convention Article 8 SICAE pour 2021
- Convention Article 8 ENEDIS pour 2021-2024
- Point sur les recrutements
- Convention avec le Centre de Gestion pour l'inspection santé et sécurité
- Projet tableau des effectifs
- Proposition MPI pour restructuration des bureaux
- Projets Compte Administratif 2020, affectation du résultat et DM1 (BP et budgets annexes)
- Candidature commune des Syndicats d'Énergie à l'AMI ADEME
- Informations sur le SEM Somme Energies
  - Prise de participation dans la SEM Énergie Hauts de France
  - Prise de participation dans SANAMETHAN.

#### 3-2 – Bureau du 03/06/2021 :

- 6<sup>ème</sup> répartition des travaux
- Lignes Directrices de gestion
- Gaz : convention biométhane avec GRDF pour le projet d'Airaines
- Réseau de chaleur :
  - Roye : avenant n° 2 avec Engie
  - Doullens : remise des offres
- Travaux d'efficacité énergétique :
  - Hombleux : marché de maîtrise d'œuvre et sondage
  - La Chaussée-Tirancourt : marché travaux chaufferie
  - Groupement d'achat électricité : avenant n° 2 avec Total Direct Energie
  - Aménagement des locaux : constitution d'une commission.

#### 3-3 – Bureau du 02/07/2021 :

- 7<sup>ème</sup> répartition des travaux
- Réseau de chaleur :
  - Corbie : réalisation d'une extension
  - Roye :
    - Avenant n° 2 avec Engie
    - Avenant n° 2 avec Cédén
- Contrat de développement EnR avec l'ADEME
- Préparation réunions de secteurs
- SEM Somme Énergies : renouvellement mise à disposition agents FDE
- Télétravail : propositions de la Commission Ressources Humaines
- Aménagement des locaux : point
- Convention SICAE embellissement des postes : avenant
- Article 8 : approbation convention avec ENEDIS
- Maîtrise de la Demande en Energie Réseau électrique
  - Approbation contrat avec OMEGAWATT
  - Sollicitation aide FACE (80 %).

### 3-4 – Bureau du 02/09/2021 :

- 8<sup>ème</sup> répartition des travaux
- Collecte de la taxe : point sur les Villes laissant la taxe à la FDE pour 2022
- Adhésion des EPCI : point
- Rapport de la Chambre Régionale des Comptes
- Appel à projet photovoltaïque : désignation des lauréats et suite à donner
- Recrutement conseiller collectivités pour photovoltaïque et éolien :
  - lancement recrutement
  - convention avec autres syndicats
- Préparation réunions de secteurs
- SEM Somme Énergies
- Télétravail : convention type
- Aménagement des locaux : point
- ADACES : adhésion Noriap, Fort-Manoir et La Poste.

### 3-2 – Bureau du 07/10/2021 :

- 9<sup>ème</sup> répartition des travaux
- Réseau de chaleur de Roye : réalisation d'un emprunt
- Rénovation chaufferie gendarmerie Picquigny : passation marché subséquent
- Gaz : extension à Yzengremer rue des Prairies : avenant
- Télétravail : observation du contrôle de légalité
- Efficacité énergétique : projet de refonte des cotisations pour l'adhésion des communes à la maîtrise de la demande en énergie
- Partenariat informatique avec le SE60 :
  - Convention pour le stockage des données et la sauvegarde
  - Convention logiciel SYNERGIE
- Infrastructures de recharge des véhicules électriques : mise en place schéma directeur
- Accueil de l'AMF : orientation projet après étude MPI
- Niveau de prix des travaux d'éclairage public : point comparatif avec Amiens Métropole.

Aucune observation n'est formulée sur ces comptes rendus et sur ces décisions prises par le Président de la FDE80. Le Comité confirme et approuve ces décisions.

#### **4/ Rapport d'activités 2020**

Monsieur le Président informe qu'un exemplaire papier a été remis aux délégués et un exemplaire numérisé est disponible sur le site internet de la FDE : [www.te80.fr](http://www.te80.fr)

Le rapport d'activités a également été présenté à chaque réunion de secteurs. Les faits marquants 2020 sont les suivants :

- La mise en service du réseau de chaleur de Corbie ;
- La crise sanitaire, les confinements mais 15 M€ de travaux réalisés
- Le renouvellement des instances
- La production d'électricité renouvelable sur le Département de la Somme est équivalente à la consommation (3,5 TWh).

Le Comité approuve ce rapport d'activité qui sera diffusé dans l'ensemble des communes, les maires étant tenu de le présenter au Conseil Municipal.

## **5/ Avenants au contrat de concession avec ENEDIS et EDF**

### **➤ Avenant n° 1**

Monsieur le Président expose que les limites du territoire de la concession ENEDIS-EDF pour le service public de distribution d'énergie électrique telles que définies dans le contrat de concession signé le 26 juin 2020, doivent évoluer.

En effet, une nouvelle commune a délibéré pour adhérer à la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme :

Code INSEE et COMMUNE	Population Municipale	Population Totale
80489 LONGUEAU	5 693	5 738

Population entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Cette commune est en concession individuelle avec ENEDIS-EDF.

VU la délibération du Comité de la FDE 80 en date du 23 septembre 2020 acceptant l'adhésion de la commune de LONGUEAU ;

VU l'Arrêté préfectoral en date du 28 juin 2021 portant extension du périmètre de de la FDE 80 et autorisant la commune de LONGUEAU à adhérer à la FDE80 ;

Il est nécessaire de signer un avenant au contrat de concession pour le service public de distribution d'énergie électrique afin d'intégrer la ville précitée dans le territoire de la concession FDE80.

Les dispositions du cahier des charges annexé à la convention de concession précitée, ainsi que ses autres annexes et avenants associés, seront applicables sur l'ensemble du territoire de la commune susnommée.

Le Comité, ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne son accord pour la signature de l'avenant n°01 modifiant les limites territoriales de la concession ENEDIS-EDF ;
- autorise Monsieur le Président à signer cet avenant.

### **➤ Avenant n° 2**

Monsieur le Président expose que les limites du territoire de la concession ENEDIS-EDF pour le service public de distribution d'énergie électrique telles que définies dans le contrat de concession signé le 26 juin 2020, doivent évoluer.

En effet, une nouvelle commune a délibéré pour adhérer à la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme :

Code INSEE et COMMUNE	Population Municipale	Population Totale
80725 SALOUEL	3 921	3 974

Population entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Cette commune est en concession individuelle avec ENEDIS-EDF.

VU la délibération du Comité de la FDE 80 en date du 28 mai 2021 acceptant l'adhésion de la commune de SALOUEL ;

VU l'Arrêté préfectoral en date du 28 octobre 2021 portant extension du périmètre de de la FDE 80 et autorisant la commune de SALOUEL à adhérer à la FDE80 ;

Il est nécessaire de signer un avenant au contrat de concession pour le service public de distribution d'énergie électrique afin d'intégrer la ville précitée dans le territoire de la concession FDE80.

Les dispositions du cahier des charges annexé à la convention de concession précitée, ainsi que ses autres annexes et avenants associés, seront applicables sur l'ensemble du territoire de la commune susnommée.

Le Comité, ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne son accord pour la signature de l'avenant n° 2 modifiant les limites territoriales de la concession ENEDIS-EDF ;
- autorise Monsieur le Président à signer cet avenant.

#### **6/ Avenant n° 1 à la convention de partenariat avec le Département**

Monsieur le Président rappelle la signature de la convention cadre de partenariat entre le Département de la Somme et la FDE 80 approuvée par délibération du Comité le 22 janvier 2021 dans le cadre d'une nouvelle dynamique de partenariat sur des enjeux majeurs d'aménagement et de développement durable du département.

Deux nouveaux dispositifs d'aides du Département sur la modernisation de l'éclairage public et la vidéo-protection ont été adoptés et mis en œuvre dès 2021. De nombreuses communes ayant présenté des demandes à FDE 80, le Conseil départemental a décidé, lors de sa séance du 26 avril 2021, d'augmenter l'enveloppe dévolue à ce dispositif qui passe à 7 millions d'euros pour le passage en leds et à 1,5 millions d'euros pour la vidéo-protection.

De plus, le dispositif d'aide à la modernisation de l'éclairage public était réservé jusqu'alors aux communes. Il convient aujourd'hui de l'ouvrir aux établissements publics de coopération intercommunale.

Monsieur le Président présente l'avenant n° 1 à la convention-cadre de partenariat prenant en compte ces modifications.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve la passation de l'avenant n° 1 la convention-cadre de partenariat entre le Conseil Départemental de la Somme et la FDE 80 ;
- charge Monsieur le Président de signer cet avenant n° 1 et d'en faire appliquer les clauses.

#### **7/ Règlement de service pour l'exercice de la compétence « Maîtrise de la demande en énergie » pour les communes**

Monsieur le Président expose que la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme dans le cadre de l'adhésion à la compétence optionnelle « Maîtrise de la demande en Énergie » permet aux communes de disposer de la compétence d'énergéticiens et ainsi de bénéficier de conseils, d'un suivi et de travaux permettant d'améliorer la performance énergétique des bâtiments et des équipements.

Les modalités d'exercice de cette compétence pour les adhérents n'avaient pas évolué depuis sa création en 2012. L'objectif est d'apporter un service plus ciblé et plus incitatif aux communes au travers d'un règlement de service, permettant de mieux accompagner les bâtiments où la commune a décelé des enjeux énergétiques et avoir une cotisation adaptée à sa demande et ses besoins.

Ces dispositions, désormais encadrés par un règlement de service remplacent celles en vigueur jusqu'à présent. En contrepartie de la compétence exercée par la FDE 80 et ce, pour une durée minimale de 6 ans, celle-ci est autorisée à percevoir directement auprès de la Commune les contributions fixées par l'assemblée générale de la FDE 80.

La contribution initiale était de 0,50 €/an/habitant.

Monsieur le Président propose ces nouvelles modifications :

- 80 €/an/bâtiment pour communes laissant la taxe à la FDE
- 140 €/an/bâtiment pour communes conservant la taxe.

Après en avoir délibéré, le Comité, à l'unanimité :

- approuve le règlement de service sur les conditions techniques, administratives et financières relative à l'adhésion à la compétence maîtrise de la demande en énergie pour les communes (Conseil en Énergie Partagé) ;
- précise que ce règlement de service s'appliquera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

#### **8/ Rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion 2015 et suivantes**

Monsieur le Président expose que la Chambre Régionale des Comptes des Hauts de France a réalisé au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2020 un contrôle des comptes et de la gestion de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme pour l'année 2015 et suivantes.

La Chambre, dans sa séance du 28 mai 2021 a arrêté ses observations définitives, le rapport a été transmis à la Fédération le 16 août 2021.

Conformément à l'article L243-6 du Code des Juridictions Financières, la communication au Comité a été inscrite à l'ordre du jour de cette réunion qui est la première réunion intervenant après la transmission des observations définitives, la précédente réunion s'était déroulée le 28 mai 2021.

Monsieur le Président rappelle que le rapport a été communiqué à l'ensemble des délégués, membres du Comité, préalablement à cette réunion.

Il invite les délégués à faire part de leurs remarques et observations et ouvre le débat sur ce rapport.

Le Comité,

- Vu le Code Général des Collectivités locales,
- Vu le Code des juridictions financières,

Considérant,

- que la Chambre Régionale des Comptes des Hauts de France a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la Fédération Départementale d'Énergie pour les années 2015 et suivantes,
- qu'à l'issue de ce contrôle, la Chambre Régionale des Comptes a transmis un rapport d'observations définitives à la Fédération le 16 août 2021, intégrant les réponses des Présidents de la Fédération durant cette période,
- que ce rapport a été communiqué à l'assemblée délibérante et a donné lieu au débat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- prend acte de la communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts de France transmises à la Fédération le 16 août 2021.

## 9/ Durée d'amortissement des immobilisations

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain SURHOMME, Vice-Président en charge des finances. Il indique au Comité que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes préconise de revoir dans une délibération unique les durées d'amortissement des immobilisations, et soumet au Comité les propositions de durée d'amortissement proposées par la Commission Finances.

VU :

- L'article L 2321-2 alinéa 27 du Code des collectivités territoriales (CGCT).
- L'instruction budgétaire et comptable M14.
- L'instruction budgétaire et comptable M4.
- La délibération du Comité syndical du 28 décembre 1995 ayant pour objet la fixation des durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles.
- La délibération du Comité syndical du 11 octobre 2007 ayant pour objet la durée d'amortissement des biens de faible valeur.
- La délibération du Comité syndical du 06 janvier 2010 ayant pour objet la durée d'amortissement des subventions d'équipement.
- La délibération du Comité syndical du 17 octobre 2013 ayant pour objet la durée d'amortissement des ouvrages de communications électroniques et d'éclairage public.

CONSIDÉRANT que l'instruction budgétaire M14 et M4 pour les communes de 3500 habitants et plus et assimilés :

- Impose de prévoir des durées d'amortissement pour les immobilisations corporelles et incorporelles acquises à compter du 1er janvier 1996 et la tenue d'un inventaire. Ces procédures visent à améliorer la connaissance du patrimoine des collectivités et à permettre son renouvellement.
- Permet à la collectivité de fixer librement les durées d'amortissement de ses immobilisations à l'intérieur des limites indicatives fixées pour chaque catégorie. Elle fixe en outre pour certaines catégories d'immobilisations des durées d'amortissements fixes ou plafonnées.
- Précise que les immobilisations entièrement amorties demeurent inscrites au bilan et à l'inventaire dès qu'elles sont utilisées par la collectivité.
- Prévoit que l'amortissement est par principe linéaire et pratiqué à partir de l'année qui suit la mise en service des constructions et matériels.
- Énonce que tout plan d'amortissement commencé doit être poursuivi jusqu'à son terme, sauf fin d'utilisation du bien (cession, affectation, mise à la réforme ou destruction du bien).

Il est proposé :

- d'adopter les durées d'amortissements suivantes pour les immobilisations incorporelles :

Compte	Catégorie	Limites prévues et durées préconisées par M14	Propositions
2031	Frais d'études (non suivies de réalisation)	Max. 5 ans	5 ans
2032	Frais de recherche et de développement	Max. 5 ans	5 ans
2033	Frais d'insertion (non suivis de réalisation)	Max. 5 ans	5 ans
204	Subventions d'équipement versées (éclairage public,...)		1 an
2051	Concessions et droits similaires (Logiciels)	Max. 2 ans	2 ans

- d'adopter les durées d'amortissements suivantes pour les immobilisations corporelles :

Compte	Catégorie	Limites prévues et durées préconisées par M14	Propositions
2151	Installations complexes spécialisées - Ouvrages de communications électroniques		30 ans
2152	Installations de voirie - Ouvrages d'éclairage public - Bornes électriques		25 ans 15 ans
21538	Réseaux divers – Réseaux de chaleur		30 ans
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques. (Panneaux photovoltaïques, ....)		25 ans
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	15 à 20 ans	15 ans
2182	Matériel de transport	5 à 10 ans	5 ans
2183	Matériel de bureau et matériel informatique (y compris logiciels indissociés) : - Matériel de bureau électrique ou électronique (destructeur, photocopieur...) - Matériel informatique (imprimante, ordinateur et téléphone portable ou fixe, serveur, écran...)	5 à 10 ans	5 ans
		2 à 5 ans	3 ans
2184	Mobilier : - chaises, fauteuils, canapés... - armoires, bureaux, caissons, tables...	10 à 15 ans	10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles : - Coffre-fort - Équipements des cuisines, autres équipements. - Matériel photo, vidéo, hifi (TV, projecteur, appareil-photo...)	20 à 30 ans	5 ans
		10 à 15 ans	

- d'adopter le principe d'une durée d'amortissement correspondant à la durée maximale autorisée par l'instruction M14, pour les acquisitions ne figurant pas dans le tableau ci-dessus.
- d'adopter le principe que les biens de faible valeur dont la valeur unitaire est inférieure ou égale à 1000 € s'amortissent en une année.

Après en avoir délibéré, le Comité, à l'unanimité :

- **RAPPELLE** que les immobilisations amortissables au regard de la législation en vigueur seront amorties selon les durées d'amortissement telles que précisées dans les tables présentés ci-dessus ;
- **APPLIQUE** ces conditions d'amortissement aux acquisitions qui interviendront dès l'année 2022 et à toute acquisition antérieure qui n'auraient pas encore fait l'objet d'amortissement et, pour les immobilisations ne figurant pas dans les tableaux ci-dessus, la durée d'amortissement maximale autorisée par l'instruction comptable M14 ;
- **INDIQUE** que les amortissements seront calculés selon la méthode de l'amortissement linéaire ;
- **PRÉCISE** que la présente délibération révoque toutes celles précédemment votées concernant les amortissements sur le budget principal et annexes ;
- **INFORME** que la présente délibération, conformément au décret n° 96-253 du 13 juin 1996 sera transmise à Madame la Trésorière.

## **10/ Amortissement des biens issus des SIER**

Monsieur SURHOMME indique au Comité que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes a identifié des différences de concordance entre l'inventaire physique de la Fédération et l'état d'actif du comptable public.

La Chambre Régionale des Comptes demande que l'amortissement des biens issus des anciens SIER qui ont fait l'objet de « fiches réservoir » lors du transfert des SIER à la Fédération soit effectué en lien avec les anomalies comptables issues des comptes de gestion 2020 pour lesquelles le comptable a sollicité la régularisation sur l'exercice 2021. Un travail sur ce sujet a été réalisé conjointement entre Gauthier WILLEMS de la FDE et Sébastien ROUSSEL de la Trésorerie qui permet de soumettre au Comité les propositions qui suivent et qui permettent de se mettre en conformité et de régler le problème soulevé par la Chambre Régionale des Comptes.

Il est proposé que les subventions d'équipement versées (comptes 204) et subventions d'équipement transférables (comptes 13) issues des anciens SIER soient amorties sur un an.

Après en avoir délibéré, le Comité, à l'unanimité :

- approuve l'amortissement des subventions d'équipement versées et transférables des anciens SIER sur un an ;
- autorise l'inscription des crédits budgétaires nécessaires à cette régularisation sur l'exercice 2021.

### **11/ Décisions Modificatives n° 2 au budget**

Monsieur SURHOMME donne lecture des documents envoyés à tous les délégués. La Décision Modificative n° 2 au budget principal proposée et validée par la Commission Finances est ainsi présentée.

#### *11-1 – Décision Modificative n° 2/2021 au budget principal :*

FONCTIONNEMENT	DM 2/2021
DEPENSES	3 048 276,53 €
RECETTES	3 048 276,53 €
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	4 401 444,10 €
RECETTES	4 401 444,10 €

Aucune observation n'étant formulée, le Comité de la Fédération approuve à l'unanimité cette Décision Modificative n° 2 au budget principal.

#### *11-2 – Décision Modificative n° 2/2021 au budget annexe Réseau de Chaleur :*

Monsieur SURHOMME présente la Décision Modificative n° 2 au budget annexe Réseau de chaleur proposée et validée par la Commission Finances.

FONCTIONNEMENT	DM 2/2021
DEPENSES	13 300,00 €
RECETTES	13 300,00 €
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	108 706,99 €
RECETTES	108 706,99 €

Aucune observation n'étant formulée, le Comité de la Fédération approuve à l'unanimité cette Décision Modificative n° 2 au budget annexe Réseau de chaleur.

## **12/ Création d'un Budget Annexe « Production d'énergie renouvelable »**

Monsieur SURHOMME expose que la Fédération peut conformément à ses statuts et aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, exercer la compétence de production d'énergie renouvelable.

Il s'agit notamment dans un premier temps de réaliser des installations photovoltaïques bénéficiant d'un tarif de rachat garanti pour l'énergie produite permettant de trouver un équilibre économique à ces réalisations.

De manière à pouvoir mettre en œuvre la compétence, il propose d'ouvrir un budget annexe au budget général de la Fédération permettant de suivre les dépenses et les recettes liées à l'exercice de cette compétence.

Le Comité syndical, vu :

- les statuts de la Fédération,
- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- l'instruction comptable M4

Considérant qu'il y a lieu de créer un budget annexe « production d'énergie renouvelable », après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide la création d'un budget annexe "production d'énergie renouvelable"
- précise que ce budget annexe entrera en vigueur en 2022, après adoption par le Comité Syndical.

## **13/ Débat d'Orientation Budgétaire 2022**

Monsieur SURHOMME présente le rapport du Président sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la situation et la gestion de la dette, les réflexions de la Commission Finances sur les orientations budgétaires 2021.

### **A-CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL**

Dans un contexte national et international de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID 19, les collectivités sont sollicitées pour soutenir l'activité économique en préparant l'avenir. La FDE80 est sollicitée pour mettre en œuvre la transition énergétique et mutualiser des moyens au profit des communes et des EPCI, en complément de ses missions traditionnelles. Ces sollicitations et mutualisations en cours de développement ne vont pas dans le sens de réduire les dépenses de fonctionnement et d'investissement. Le plan de relance mis en place par le gouvernement fait la part belle aux travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics où notre Fédération est beaucoup sollicitée par les communes et intercommunalités.

La Fédération Départementale d'Énergie de la Somme regroupe à ce jour 763 communes représentant 395 174 habitants, suite à l'adhésion de la commune de Longueau en 2021.

- 763 communes sont adhérentes à la compétence électricité
- 674 communes sont adhérentes à la compétence gaz dont 164 sont desservies
- 452 communes sont adhérentes à la compétence maîtrise d'ouvrage, 395 adhérents à l'entretien éclairage public dont 270 pour lesquelles la Fédération exerce l'intégralité de la compétence avec l'achat d'électricité
- 124 communes, 12 EPCI, 1 pays et 2 syndicats scolaires sont adhérents à la compétence Maîtrise de la demande en Énergie
- 5 communes sont adhérentes à la compétence réseau de chaleur avec un réseau en service (Corbie) et un en construction (Roye)
- 367 communes sont adhérentes à la compétence infrastructures de recharge des véhicules électriques avec 168 bornes.

Par ailleurs, la Fédération est coordonnateur d'un groupement de commande pour l'achat de gaz naturel (103 adhérents – 503 points de livraison) et d'électricité (370 adhérents et 6 582 points de livraison), et valorise pour les collectivités de la Somme qui le souhaitent les certificats d'économie d'énergie.

En 2020 les accords-cadres et marchés subséquents ont été renouvelés avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021, avec des adhérents supplémentaires rejoignant à cette occasion le groupement.

Début 2018, la SEM Somme Énergies, société au capital de 3 000 000 d'euros pour développer des énergies renouvelables, détenue à 75 % par la Fédération et 25 % par la SICAE de la Somme et du Cambrasis a été créée et mobilise un soutien par les agents de la Fédération. 3 agents sont partiellement mis à disposition de Somme Énergies pour développer des projets, en 2021 le Comité s'est prononcé favorablement pour recapitaliser la SEM avec un apport de la FDE de 2 000 000 d'euros supplémentaires.

Dans le cadre du groupement de commandes mis en place par la Fédération pour réaliser des travaux et services dans les bâtiments, un marché a été mis en place en 2019 pour assurer du pilotage énergétique de bâtiments et de bâtiments, un marché de maîtrise d'œuvre pour rénover les chaufferies en 2020 et porte désormais un groupement de commandes pour des travaux de rénovation énergétique réalisés sous mandat et des audits.

En 2019, la Fédération a mis en place un groupement de commandes pour la réalisation de diagnostic de la qualité de l'air intérieur des bâtiments afin de respecter la réglementation en vigueur qui a reçu un vif succès.

En 2019, la Fédération a repris l'animation du Club Climat Somme, et mis en place avec les 5 structures intercommunales portant les Plans Climat Air Énergie, un groupement de commandes pour mettre en place ces Plans Climat et les faire vivre.

En 2020, la Fédération a mis en place une nouvelle compétence optionnelle, la vidéo-protection, et décidé au budget primitif 2021 d'apporter une aide au taux de 20 % aux travaux réalisés dans le cadre de ce transfert de compétence.

En 2021, la Fédération a initié une démarche d'études et de réalisations d'installations photovoltaïques sur les toitures des membres, qui amène à la réalisation de travaux sous mandat et également à la création d'un budget annexe « production d'énergie renouvelable ».

En 2021, le Département de la Somme a souhaité accompagner financièrement les communes et la Fédération pour le passage de l'éclairage public aux leds (qui génère d'importantes économies d'énergie et de dépenses de fonctionnement) et à la mise en place de la vidéo-protection. Cette aide, de 40 %, plafonnée à 50 000 € par commune a suscité un engouement important et le Département a mis sur la table 7,5 millions de subvention sur la période 2021-2022, amenant la Fédération à programmer en ces domaines bien davantage de travaux qu'ordinairement et à les financer (10 millions de travaux TTC d'éclairage public en plus qui mobilisent 4 millions d'euros de participation FDE).

Enfin en 2021, quatre communes ont choisi, en contrepartie d'aides exceptionnelles (7 fois la taxe sur la consommation finale d'électricité soit 4 566 905 €) de laisser la Fédération collecter à leur place cette taxe, soit 650 000 € par an.

## **B-ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES ET ENGAGEMENTS PLURIANNUELS**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la FDE disposait d'excédents se montant à 12,346 millions d'euros au niveau du budget principal, 1,395 millions d'euros au niveau du budget communications électroniques et 0,183 millions d'euros au niveau du budget réseau de chaleur.

### **1- La section de fonctionnement**

#### **1-1 Les dépenses**

	Compte administratif 2017	Compte administratif 2018	Compte administratif 2019	Compte administratif 2020	Dépenses 2021*	Prévisions BP 2022
Charges à caractère général	3.025.717 €	2.467.740 €	4.149.947 €	4.186.429 €	4.529.866 €	4.700.000 €
Charges de personnel et frais assimilés	1.288.613 €	1.305.645 €	1.551.651 €	1.690.617 €	1.466.140 €	1.800.000 €
Autres charges de gestion courantes	889.131 €	889.310 €	924.767 €	888.448 €	853.918 €	900.000 €
Charges financières	58.240 €	30.770 €	16.882 €	14.031 €	Budget général : 16.687 € Réseau chaleur : 31.084 €	Budget général : 15.000 € Réseau chaleur : 30.500 €
Charges exceptionnelles	84.577 €	1.026 €	2.153 €	13.393 €	17.488 €	18.000 €
Dotations aux amortissements	444.068 €	821.320 €	1.083.379 €	1.399.960 €	1.453.916 €	1.600.000 €
<b>TOTAL</b>	<b>5.790.346 €</b>	<b>5.515.811 €</b>	<b>7.728.779 €</b>	<b>8.192.878 €</b>	<b>8.369.099 €</b>	<b>9.113.500 €</b>

(\*) au 10/11/2021.

L'augmentation des charges à caractère général est essentiellement le résultat de l'accroissement des dépenses liées à l'achat d'énergie et des travaux de maintenance effectués sur le réseau d'éclairage public des communes ayant transféré leur compétence à la FDE80, de la réalisation des études de planification énergétique, du lancement des marchés « rénovation de chaufferies » et « télégestion énergétique » portés par la Direction de la Transition et de l'Efficacité Energétique et du marché de géo-référencement des réseaux d'éclairage et de communication porté par la Direction de la Communication et des systèmes d'informations.

L'inflexion à la hausse des dépenses du personnel sur l'exercice 2021 s'explique notamment par :

- Le recrutement d'un chargé d'affaires à la Direction des Opérations (mars 2021) ;
- Le recrutement d'un conseiller en énergie partagé supplémentaire.

Deux recrutements sont en cours :

- Un recrutement pour la Direction de la Transition et de l'Efficacité Energétique (conseiller collectivité pour photovoltaïque et éolien (poste financé par l'ADEME et d'autres syndicats);
- Un directeur pour la Direction des Opérations (remplacement).

## 1-2 Les recettes

L'autofinancement de la FDE80 repose essentiellement sur la perception de la TCFE (Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité) et les redevances et participations versées par les concessionnaires.

	2017	2018	2019	2020	2021*	2022**
TCFE	7.240.000 €	7.669.147 €	7.283.925 €	7.495.906 €	7.577.968 €	8.100.000 €
R1	395.570 €	407.073 €	466.200 €	478.226 €	603.872 €	610.000 €
R2	710.000 €	609.311 €	729.264 €	1.401.176 €	277.454 €	1.200.000 €
Redevance Gaz	121.000 €	122.810 €	127.058 €	129.517 €	131.120 €	132.000 €
Participation EDF/SICAE (Art. 8)	290.000 €	288.629 €	283.838 €	357.860 €	291.977 €	380.000 €
<b>TOTAL perçus</b>	<b>8.756.570 €</b>	<b>9.096.970 €</b>	<b>8.890.285 €</b>	<b>9.862.685 €</b>	<b>8.882.391 €</b>	<b>10.422.000 €</b>

(\*) Réalisation au 10/11/2021.

(\*\*) Montants estimés 2022.

La recette principale vient de la TCFE qui doit augmenter sensiblement en 2022, les 4 villes supplémentaires laissant à partir de 2022 environ 650 000 € de taxes supplémentaires collectées par la Fédération.

La crise sanitaire a heureusement eu un impact modéré sur les taxes collectées.

A noter qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la taxe sera collectée par l'Etat et reversée à la Fédération selon un calendrier qui n'est pas encore fixé.

## 2- La section d'investissement

### 2-1 Les dépenses d'investissement

Depuis 2010, année de la reprise par la Fédération de la maîtrise d'ouvrage des travaux, la Fédération n'a baissé aucun taux d'aide sur les travaux et en a augmenté certains, notamment :

Travaux communications électroniques : aide de 40 ou 50 % contre 0 % auparavant.

Travaux éclairage public :

- aide de 30 ou 40 % pour le remplacement des luminaires équipés de lampes proscrites à la vente et des luminaires boules depuis 2020, contre 20 % auparavant et abandon des plafonds des travaux subventionnables ;
- aide de 50 ou 70 % pour la rénovation des armoires et la mise en sécurité de l'éclairage public.

Travaux électriques :

- aide de 80 % pour la suppression des postes cabines hautes (contre 45 % auparavant) ;
- aide de 55 % pour les effacements coordonnés aux travaux HTA du concessionnaire (contre 45 % auparavant) ;
- aide de 60 % pour les effacements des réseaux en fils nus (contre 45 % auparavant).

### Travaux de vidéo-protection :

- aide de 20 % pour les travaux d'installations de systèmes de vidéo-protection depuis 2020 (pas d'aide auparavant).

### Travaux d'infrastructures de recharges de véhicules électriques :

- aide de 20 %.

### Travaux d'isolation de combles :

- 8 €/m<sup>2</sup>.

Pour la rénovation énergétique des bâtiments, la Fédération prend en charge des audits, certaines maîtrises d'œuvre et reverse le produit de la vente des certificats d'économie d'énergie.

L'année 2020, marquée par la crise sanitaire et le renouvellement des mandats municipaux, a entraîné une baisse des réalisations en investissement, mais néanmoins, une programmation soutenue, 23,2 millions d'euros TTC, à peine en retrait par rapport à 2019, 24,6 millions d'euros TTC.

L'année 2021 est marquée par une programmation inédite d'investissement, qui approche les 40 millions d'euros, ce qui va impacter les finances du syndicat.

Les domaines d'activités en progression sont notamment l'éclairage public (plus de 18 millions d'euros TTC contre 8 millions habituellement), les effacements (plus de 10 millions d'euros TTC contre 7 millions habituellement) et la vidéo-protection (2 millions d'euros TTC), nouvelle activité. Cette activité plus importante va mobiliser davantage de financement par la FDE et va réduire l'excédent dont disposait le syndicat fin 2020.

### Aides de la Fédération

Pour 2022, il est proposé de maintenir les taux d'aide en vigueur en 2021 (Cf. tableaux des aides ci-après).

**PARTICIPATIONS DEMANDEES PAR LA FEDERATION POUR LA REALISATION DES OPERATIONS D'ELECTRIFICATION  
(BAREMES 2021 - DELIBERATION DU 22/01/2021)**

Les codes ouvrages se terminant par :  
1, concernent des communes rurales  
2, concernent des communes urbaines

		Participations demandées par la Fédération					
Type de travaux	Part de la Fédération	Commune rurale avec taxe au bénéfice de la FDE	Commune urbaine avec taxe au bénéfice de la FDE	Commune urbaine versant 2% de la taxe à la Fédération	Observations		
<b>EXTENSIONS</b>							
101 102	Particuliers (consommateurs)	40%	60%	60%	la participation est demandée à la commune qui délivre l'autorisation d'urbanisme pour les nouvelles constructions, au particulier si l'habitation est existante		
131 132	Entreprises (Consommateurs : PME, PMI, bâtiments agricoles...)				dans le cadre de la création d'équipements publics exceptionnels ( art. L332-8 du CU ) la participation est réclamée au bénéficiaire		
151 152	Lotissements (communaux ou privés)				partie d'extension hors assiette du lotissement à la charge de la commune		
141 142	Consommateurs spéciaux (ex : antennes de télécommunication, infrastructures autoroutières, hutte de chasse...)				partie d'extension dans l'assiette du lotissement à la charge du lotisseur		
181 182	Zones d'activités et Friches industrielles				<b>maîtrise d'ouvrage assurée par le concessionnaire</b>		
111 112	Services publics communaux ou intercommunaux (ex : mairie, école, caserne pompiers...)						
121 122	Besoins communaux (ex : salle polyvalente...)	45%	55%	55%			
171 172	Logements sociaux					logements de type "habitations à loyer modéré"	
191 192	Producteur d'électricité	40%	60%	60%		la participation est demandée au producteur d'électricité	
<b>BRANCHEMENTS</b>							
	Branchement BT partie domaine publique pour une puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 KVA réalisée dans le cadre d'une extension		Forfait de 872€ par branchement et de 138€ par encastrément de coffret			maîtrise d'ouvrage assurée par le concessionnaire	conditions applicables au bénéficiaire du raccordement lorsque l'extension n'est pas à sa charge, sinon le branchement est pris en compte dans l'extension et aux conditions de réalisation de l'extension
<b>EFFACEMENT</b>							
311 312	Effacement du réseau BT coordonné à des travaux du concessionnaire d'enfouissement du réseau HTA	55% ou 35%	45%	45%	65%	taux d'aide appliqués si les travaux peuvent être pris dans la programmation pluriannuelle de la Fédération, dans le cas contraire, les travaux peuvent être réalisés par la Fédération sans aide	
321 322	Travaux coordonnés coordination avec des travaux de réseau ou de voirie (hors travaux bordage ou réfection trottoirs)	45% ou 30%	55%	55%	70%		
331 332	Travaux opération "cadre de vie" (présence d'un dossier d'architecte paysagiste) ou protection monument historique						
341 342	Travaux sans opération "cadre de vie"						
351 352	Effacement de réseaux HTA (sans BT)						
361 362	Effacement de réseaux BT en fils nus	60% ou 30%	40%	40%	70%		
371 372	Suppression des postes cabines hautes	80% ou 30%	20%	20%	70%		
<b>RENFORCEMENT</b>							
201 202	Renforcement en technique aérienne (ou souterraine si réseau existant en souterrain) pour la desserte de consommateurs d'électricité en basse tension existants, hors opérations de raccordement	100%	0%			la Fédération (en commune "régime rural") supporte à 100% le coût du renforcement	
211 212	Renforcement en technique aérienne (ou souterraine si réseau existant en souterrain), hors création de poste de transformation, pour le raccordement de consommateurs d'électricité en basse tension	100%	0%	maîtrise d'ouvrage assurée par le concessionnaire	maîtrise d'ouvrage assurée par le concessionnaire	la Fédération (en commune "régime rural") supporte à 100% le coût de la création éventuelle de poste pour le raccordement individuel d'installations de consommation de puissance inférieure ou égale à 36KVA situées à moins de 250 mètres d'un poste, sinon la création de poste de transformation est prise en compte selon les modalités des travaux d'extension	
221 222	Renforcement pour la desserte d'un producteur d'électricité en basse tension	34%	66%			la participation est demandée au producteur d'électricité	
301 302	Renforcement en technique souterraine à la demande de la commune si réseau existant en aérien	75%	25%			la Fédération (en commune "régime rural") supporte à 100% le coût estimé du renforcement en aérien	

La Fédération demande une participation sur le montant hors taxes des opérations (travaux et maîtrise d'œuvre) aux taux indiqués ci-dessus et assure l'avance de la TVA .

**PARTICIPATIONS DEMANDÉES PAR LA FÉDÉRATION POUR LA RÉALISATION DES  
OPÉRATIONS DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES  
(INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL SOUTERRAINES)  
(BARÈME 2021 - DELIBERATION 22/01/2021)**

Type de travaux	Part de la Fédération	Participation demandée par la Fédération à la collectivité
Extension de réseaux	50%	50%
Effacement de réseaux	40%	60%

La Fédération demande une participation sur le montant hors taxes des opérations (travaux et maîtrise d'œuvre) aux taux indiqués ci-dessus et assure l'avance de la TVA.

**PARTICIPATIONS DEMANDÉES PAR LA FÉDÉRATION POUR LA RÉALISATION  
D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES  
(BARÈME 2021 - DELIBERATION 22/01/2021)**

Part de la Fédération	Participation demandée par la Fédération
20%	80%

La Fédération demande une participation sur le montant hors taxes des opérations (travaux et maîtrise d'œuvre) aux taux indiqués ci-dessus et assure l'avance de la TVA.

**FONDS DE CONCOURS APORTE PAR LA FEDERATION POUR LA REALISATION DES  
OPERATIONS D'ECLAIRAGE, D'ILLUMINATIONS, DE SIGNALISATION LUMINEUSE  
ET VIDEO-PROTECTION  
(BAREME 2021 - DELIBERATION DU 22/01/2021)**

Fonds de concours ou aide apportée par la Fédération ( en pourcentage du montant hors taxes des travaux )			
Type de travaux	Commune avec taxe au bénéfice de la Fédération	Commune urbaine versant 2% de la taxe à la Fédération	Observations
Nouveaux équipements (éclairage, illuminations permanentes, signalisation lumineuse, radars pédagogiques)	20%	0%	sans plafond de dépense subventionnable
Rénovation éclairage hors effacement de réseaux	20%	0%	
Rénovation éclairage lié à un effacement de réseaux	20%	12,5%	
Remplacement de luminaires type "boule" ou équipés de lampes frappées d'interdiction de commercialisation :			la dépense prise en compte à ces taux pour chaque luminaire remplacé est plafonnée à 500€ HT par luminaire, au-delà de ce plafonds les dépenses sont aidées au taux courant en vigueur pour la rénovation
• dans les communes n'assurant pas d'entretien préventif des lampes	30%	0%	la contribution de la commune est versée en 5 échéances identiques, la première à l'achèvement des travaux, les suivantes chaque année pendant 4 ans à partir de la première année civile suivant l'achèvement
• dans les communes assurant un entretien préventif des lampes	40%	0%	
• dispositif optionnel pour les communes ayant transféré à la FDE la maîtrise d'ouvrage des travaux et la maintenance	37,5%	0%	
Travaux de rénovation d'armoires de commande et connexes pour le respect des obligations réglementaires et l'économie d'énergie :			
• dans les communes où la Fédération n'assure par la maintenance	50%	0%	
• dans les communes où la Fédération assure la maintenance	70%	0%	
Travaux de vidéo-protection	20%	0%	

La Fédération assure la maîtrise d'ouvrage par mandat ou transfert de compétence et prend dans tous les cas intégralement à sa charge les coûts de maîtrise d'œuvre assurée par ses services.

Lorsque la Fédération est maître d'ouvrage des travaux par transfert de compétence, la contribution demandée à la commune est égale au montant hors taxe des travaux diminué de l'aide indiquée au tableau.

**REALISATION D'OPERATIONS D'EFFICACITE ENERGETIQUE DANS LE CADRE DE LA COMPETENCE  
"MAITRISE DE LA DEMANDE EN ENERGIE"  
(BARÈME 2021 - DELIBERATION 22/01/2021)**

• Mise en œuvre du service de Conseil en Energie Partagé

Collectivité concernée	Participation demandée	Observations
COMMUNES avec taxe au bénéfice de la FDE 80	80 €/bâtiment/an	Adhésion pour 6 ans minimum
Communes versant 2 % de la taxe	140 €/bâtiment/an	Adhésion pour 6 ans minimum
EPCI à fiscalité propre adhérent à la FDE 80	160 €/bâtiment/an	Adhésion pour 6 ans minimum
EPCI non adhérent à la FDE 80	300 €/jour *	Participation calculée selon le temps à passer pour les bâtiments concernés

\* Coût journalier moyen technicien/ingénieur

• Travaux d'efficacité énergétique

Type de travaux	Fonds de concours de la FDE 80	Participation demandée par la FDE 80		Observations
		Commune avec taxe au bénéfice de la FDE 80	Commune versant 2 % de la taxe à la FDE 80 ou EPCI	
Isolation des combles	Valorisation CEE + maîtrise d'œuvre	Reste à charge	Reste à charge	
Télégestion énergétique	Maîtrise d'œuvre + 10 ou 20 % des travaux	80 % des travaux	90 % des travaux	
Rénovation chaufferie	Prise en charge de l'audit, valorisation des CEE et 0 ou 30 % de la maîtrise d'œuvre	Reste à charge dont 70 % de la maîtrise d'œuvre	Reste à charge dont 100 % de la maîtrise d'œuvre	Audit financé par ACTEE
Autres travaux de rénovation énergétique	Valorisation CEE	Reste à charge	Reste à charge	

• Production d'énergie photovoltaïque

Type de travaux	Participation de la FDE 80	Participation demandée par la Fédération à la collectivité
Réalisation d'installation photovoltaïque de puissance inférieure à 500 KW sur toiture, ombrière ou au sol	Réalisation et financement des études de faisabilité	Selon le propriétaire de l'installation *

\* A l'issue de l'étude de faisabilité, il y a 3 solutions envisageables :

- La Fédération est propriétaire de l'installation à créer et en assure le financement à l'aide des recettes de vente d'électricité (budget annexe à mettre en place)
- La collectivité est propriétaire de l'installation à créer, la Fédération peut réaliser les travaux sous mandat de la collectivité et la collectivité en assure le financement
- La SEM Somme Energies est propriétaire de l'installation à créer et en assure le financement.

### **3- Orientations par domaines d'activités**

#### **L'éclairage public**

L'acquisition d'un nouvel outil de pilotage de l'éclairage public a été effectuée en 2020 afin d'accompagner les enjeux :

- communication : faciliter les demandes et le retour d'information aux adhérents
- patrimoniaux : fiabilité de l'état du parc et programmation pluriannuel
- smart territoire : ensemble du mobilier urbain type vidéo protection, radar, bornes, objets connectés,
- transition énergétique : leviers de réduction de pollution lumineuse à l'échelle de territoire
- économique : pilotage des consommations et passerelle fournisseur, fiabilité des cotisations.

Cet outil est opérationnel depuis début 2021.

Il faut noter que les sujets d'éclairage public sont intégrés à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local au titre de la transition écologique. De nouveaux enjeux sont apparus avec l'éclairage public, en terme d'économie d'énergie et de protection des milieux naturels qui vont nécessiter une approche plus globale, en terme de schéma d'aménagement, de trame sombre nécessitant un travail conjoint avec les Pays, les intercommunalités et le Département à développer en 2021.

Par ailleurs, la Fédération assure depuis 4 ans pour les communes adhérentes pour la maintenance des prestations nouvelles : gestion des sinistres, gestion de l'achat d'énergie, réponses aux DT/DICT, contrôles de stabilité mécanique et va devoir satisfaire aux obligations en matière de géo-référencement de réseau sensible conformément à l'article R554-2 du Code de l'Environnement (obligation à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 de fournir un géo-référencement des réseaux d'éclairage dans le système national de coordonnées en classe A : incertitude maximum de 50 cm, dans toutes les communes urbaines au sens de l'INSEE).

Un marché à bon de commande a été passé en 2018 avec un prestataire pour géo-référencer les réseaux gérés par la Fédération (éclairage et fourreaux télécom). Une dépense de 200 000 € par an pendant 4 ans sera nécessaire pour être en conformité avec nos obligations réglementaires, à poursuivre en 2022.

Dans ces conditions, une hausse des coûts du service pour la Fédération est à prévoir, néanmoins ce service apporté par la Fédération bénéficie à de nombreuses communes. Si une hausse généralisée et uniforme des cotisations n'est pas souhaitable en 2022, il faudra à terme revoir certaines cotisations, notamment pour les leds, et notamment la gratuité pendant 2 ans après travaux alors que le service supporte néanmoins des dépenses.

Monsieur WALLER informe, à propos de la maintenance éclairage public, qu'une réflexion est à mener sur la garantie de deux ans, notamment la simplification de la procédure. En effet, pendant cette période, bien que le matériel soit garanti des contrôles sont réalisés, des interventions effectuées et aucune contribution n'est réclamée. La gestion des 40 000 points est complexe, il faut alléger la procédure. Monsieur MONIN souhaite que toute modification soit diffusée. Monsieur BEAUVARLET confirme la nécessité de communication écrite de tout changement. Il est convenu d'étudier cette affaire.

En contrepartie, une partie des dépenses de maintenance bénéficie désormais du FCTVA à partir de 2021, permettant de compenser ces coûts supplémentaires.

Aussi, la Commission Finances propose de ne pas modifier les cotisations en 2022.

Il convient de noter que ces cotisations n'ont pas augmenté depuis 2016.

Les tableaux ci-après donnent les niveaux de redevance en vigueur pour l'année 2021, qu'il est proposé de reconduire en 2022 :

**COTISATION MAINTENANCE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**  
**BARÈME 2021-PROJET**  
Communes avec taxe sur l'électricité au profit de la FDE 80

Type de source	Régime n°4 AD (+ de 3000 h/an)	Régime n°3 AE (3 000h - 2 001 h/an)	Régime n°2 BD - BE (2 000h - 1 001h/an)	Régime n°1 CD -CE - MF (- 1 000h/an)	Éclairage Homologué (- 1 000h /an)
<b>SHP 70</b>	24,28 €	20,90 €	14,53 €	12,53 €	- €
<b>SHP 100</b>	27,69 €	22,10 €	18,42 €	15,40 €	- €
<b>SHP 150</b>	33,19 €	24,05 €	20,57 €	17,74 €	- €
<b>SHP 250</b>	39,95 €	26,96 €	22,73 €	19,03 €	- €
<b>SHP 400</b>	42,03 €	32,33 €	25,98 €	23,58 €	- €
<b>SHP 1000</b>	73,04 €	62,09 €	54,28 €	45,73 €	- €
<b>IM ≤ 500</b>	48,53 €	34,44 €	27,84 €	22,15 €	- €
<b>IM 1000</b>	126,40 €	107,44 €	65,64 €	55,84 €	72,59 €
<b>IM 2000</b>	- €	- €	- €	71,69 €	90,41 €
<b>IM 2000 - 400 V</b>	- €	- €	- €	85,29 €	101,32 €
<b>FLUO 55</b>	66,45 €	56,48 €	27,11 €	23,01 €	- €
<b>TF ≤ 36</b>	15,28 €	12,98 €	9,74 €	9,26 €	- €
<b>TF &gt; 36</b>	21,61 €	18,37 €	13,78 €	13,09 €	- €
<b>LED ≤ 14</b>	5,23 €	5,23 €	5,23 €	5,23 €	- €
<b>LED &gt; 14</b>	10,45 €	10,45 €	10,45 €	10,45 €	- €

La cotisation annuelle d'une commune est déterminée par l'application du barème ci-dessus au parc des points lumineux de la commune selon le type de source et le régime de fonctionnement.

Les points lumineux neufs sont exonérés de cotisation durant une période de 2 ans après la mise en service.

**COTISATION MAINTENANCE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**  
**BARÈME 2021-PROJET**  
Communes conservant la taxe sur l'électricité

Type de source	Régime n°4 AD (+ de 3000 h/an)	Régime n°3 AE (3 000h - 2 001 h/an)	Régime n°2 BD - BE (2 000h - 1 001h/an)	Régime n°1 CD - CE - MF (- 1 000h/an)	Éclairage Homologué (- 1 000h /an)
<b>SHP 70</b>	29,14 €	25,08 €	17,44 €	15,04 €	- €
<b>SHP 100</b>	33,23 €	26,52 €	22,10 €	18,48 €	- €
<b>SHP 150</b>	39,83 €	28,86 €	24,68 €	21,29 €	- €
<b>SHP 250</b>	47,94 €	32,35 €	27,28 €	22,84 €	- €
<b>SHP 400</b>	50,44 €	38,80 €	31,18 €	28,30 €	- €
<b>SHP 1000</b>	87,65 €	74,51 €	65,14 €	54,88 €	- €
<b>IM £ 500</b>	58,24 €	41,33 €	33,41 €	26,58 €	- €
<b>IM 1000</b>	151,68 €	128,93 €	78,77 €	67,01 €	87,11 €
<b>IM 2000</b>	- €	- €	- €	86,03 €	108,49 €
<b>IM 2000 - 400 V</b>	- €	- €	- €	102,35 €	121,58 €
<b>FLUO 55</b>	79,74 €	67,78 €	32,53 €	27,61 €	- €
<b>TF £ 36</b>	18,34 €	15,58 €	11,69 €	11,11 €	- €
<b>TF &gt; 36</b>	25,93 €	22,04 €	16,54 €	15,71 €	- €
<b>LED £ 14</b>	6,28 €	6,28 €	6,28 €	6,28 €	- €
<b>LED &gt; 14</b>	12,54 €	12,54 €	12,54 €	12,54 €	- €

La cotisation annuelle d'une commune est déterminée par l'application du barème ci-dessus au parc des points lumineux de la commune selon le type de source et le régime de fonctionnement.

Les points lumineux neufs sont exonérés de cotisation durant une période de 2 ans après la mise en service.

### La vidéo-protection

En lien avec le changement de statuts, la Fédération est en mesure de proposer aux adhérents des projets de vidéo-protection. Cet accompagnement démarre depuis l'analyse du besoin, la conception, la réalisation des travaux et la maintenance des équipements.

Il est proposé de reconduire en 2022 les cotisations votées courant 2021.

<b>COTISATION MAINTENANCE DE LA VIDÉOPROTECTION</b>		
<b>BAREME 2021</b>		
<b>Niveau de maintenance</b>	<b>Commune avec Taxe au bénéfice de la Fédération</b>	<b>Commune urbaine versant 2 % de la Taxe à la Fédération</b>
Maintenance Complète	150 € par caméra 500 € par centre	180 € par caméra 600 € par centre
Maintenance Allégée	50 € par caméra	60 € par caméra

### Le gaz

Les appels à la concurrence lancés par la Fédération dans le cadre de délégation de service public par concession ont permis depuis 10 ans, grâce à l'implication de plusieurs concessionnaires : GRDF, SICAE, Antargaz Energies de desservir en gaz près de 60 communes supplémentaires.

Le lancement de nouvelles délégations de service s'annonce désormais limité à des communes qui jusqu'alors étaient peu ou pas intéressées et qui deviendraient demandeuses, c'est actuellement le cas pour la commune d'Acheux-en-Amiénois.

## **Les infrastructures de recharge des véhicules électriques**

En 2015, la Fédération a engagé avec le soutien de l'ADEME, un programme d'installation de bornes de recharge des véhicules électriques.

Fin 2021, 160 bornes de recharges sont mises en service.

Les recettes ne couvrent pas les coûts de fonctionnement (environ 120 000 € par an) et il n'est pas possible de mettre en place un tarif les couvrant, qui serait prohibitif. Néanmoins, on constate un quasi doublement chaque année du nombre total de recharges qui permet d'entrevoir à l'échéance de quelques années un équilibre financier.

## **Les communications électroniques**

Locations ORANGE et Somme Numérique : les locations augmentent chaque année avec l'augmentation du linéaire de réseau (environ 235 kms en 2021).

Le géo-référencement de ces réseaux est en cours de réalisation par l'entreprise en charge du géo-référencement des réseaux souterrains d'éclairage.

## **Le Système d'Informations Géographiques (SIG)**

La Fédération a mis en place en 2012 un service dédié aux systèmes d'informations géographiques, avec un matériel et un personnel adapté.

Le service alimente le SIG à partir de données communiquées par d'autres services (cadastre, concessionnaires, RTE...), en intégrant les cartographies des réalisations de travaux en cours, ou en intégrant les réalisations passées. A la demande des différentes directions, de nombreuses données ont été recherchées en 2019 et ont permis d'enrichir le SIG.

Compte tenu des obligations pour 2019 (communes urbaines) et 2026 (communes rurales) des exploitants de réseau à disposer de cartographies classe A, un marché a été lancé et le groupement d'entreprises retenu réalise les prestations sur le calendrier 2019-2022 en priorisant sur les communes urbaines. Pour mémoire, ce sont 645 kms de réseau d'éclairage public et 183 kms d'infrastructure de communications électroniques qui sont à géo-référencer.

L'offre de mutualisation de la FDE80 est constituée en lien avec l'adhésion des EPCI. Cette offre construite sur la base d'une cotisation annuelle de 0,20 € par habitant permet aux EPCI ou structures communales qui le souhaitent de faire héberger leurs données sur le SIG de la Fédération et d'en avoir la consultation par module Web. Une Communauté de Communes a adhéré en 2020 et le service est en cours de mise en place pour cette collectivité.

Suivant les adhésions à ce service et l'état des données, la Fédération pourra proposer des groupements de commandes pour numériser les données, géo-référencer les ouvrages des adhérents.

## **Les réseaux de chaleur**

Le réseau de chaleur de Corbie est la première installation de la Fédération mise en service en janvier 2020, permettant au budget d'être financé par les recettes de vente de chaleur aux abonnés.

Des travaux sont actuellement en cours pour réaliser un second réseau de chaleur à Roye qui sera mis en service en septembre 2022.

## **Le Conseil en Energie Partagé**

Un réseau compte à ce jour 124 communes adhérentes et le service a également été mis en place au profit de 12 EPCI, 1 Pays et 2 syndicats scolaires. D'autres territoires sont régulièrement en cours de conventionnement. Trois conseillers en énergie travaillent directement sur le Conseil en Energie Partagé.

Ce service génère des recettes en augmentation (environ 51 000 € en 2020 pour les communes et 14 600 € pour les EPCI) mais aussi des coûts supérieurs aux recettes pour la Fédération, en étant de plus en plus sollicité et bénéficie de diverses subventions, notamment dans le cadre du programme ACTEE pour le financement de postes de salariés de la Fédération avec du matériel, ainsi que pour la réalisation d'ingénierie au profit des adhérents.

## **Les Plans Climat Air Energie Territoriaux et le Club Climat**

La FDE a participé au financement des Plans Climat Air Energie Territoriaux (en coordonnant un groupement de commande pour la réalisation de ces Plans Climat Air Energie, dans lequel elle a pris en charge une partie étude de planification énergétique et des frais de coordination.

Un Club climat nouvelle génération est aujourd'hui actif avec plusieurs animations et réunions chaque année, cette animation est en prise en charge en interne par la FDE en lieu et place du Département. Il s'agit d'un réseau d'échanges entre territoires élaborant et mettant en matière de PCAET (élus et chargés de mission) qui se réunira suivant les avancées ou les difficultés rencontrées dans l'élaboration et la mise en œuvre des PCAET dans la Somme, sur des volets, techniques, juridiques, financiers ou encore méthodologiques

Pour 2022, la Fédération doit continuer à assurer l'animation du Club Climat, la coordination sur les PCAET, mais n'a plus à financer d'études lourdes.

## **La SEM SOMME ENERGIES**

La création en 2018 de la SEM SOMME ENERGIES a mobilisé de chacun des partenaires des fonds propres (2 250 000 € pour la FDE80 et 750 000 € pour la SICAE) et un appui technique et administratif des services pour en assurer le fonctionnement et le développement. Actuellement la SEM fonctionne grâce aux moyens mis à disposition par ses fondateurs. Fin 2021, 3 personnes sont mises à disposition par la Fédération pour un temps partiel, dont Jean-Louis DENIS (mis à disposition pour 80 % de son temps) pour des fonctions d'ingénieur développement. La SEM rembourse à la Fédération les coûts salariaux.

Divers projets sont en cours de développement, la SEM détient également des actifs dans des sociétés exploitant des installations, Xénon (propriétaire du parc photovoltaïque d'Athies Samoussy et Enercap) propriétaire d'une éolienne. Il est prévu de recapitaliser la SEM à hauteur de 2 millions d'euros par la FDE pour continuer son développement.

## **Le développement du photovoltaïque**

La Fédération est sollicitée par ses adhérents pour mettre en place des installations photovoltaïques sur leur patrimoine. L'expérience des premières installations réalisées par la SEM montre une faible rentabilité pour des installations de faible puissance (moins de 36 kW), qu'il pourrait être intéressant de réaliser, comme le font d'autres syndicats d'énergie, dans le cadre d'un budget annexe, qu'il est proposé de mettre en place en 2022.

Une association pour le développement de l'autoconsommation collective d'énergie, qui est la personne morale organisatrice de l'opération sur le site FDE de Boves, a été mise en place et peut intervenir sur d'autres projets, peut permettre à la Fédération d'apporter un appui à des projets d'autoconsommation collective de nos adhérents.

## **La communication**

La communication est une activité indispensable pour une structure comme la Fédération avec des actions selon différents axes :

- à destination des adhérents pour faire connaître les actions, susciter des demandes et faciliter la prise en charge des dossiers ;
- à destination des autres partenaires et du grand public.

Cette communication s'appuie sur un site internet, l'organisation de réunions d'informations et l'envoi de documents, l'organisation du concours Ecoloustics, la participation à différentes manifestations, comme le Congrès des Maires, des relations régulières avec la presse, la mise en place de panneaux de chantier, des plantations « Compensation Carbone ».

En 2022, il est projeté de s'équiper d'un matériel d'exposition itinérante sur le thème de l'énergie.

## **Les moyens des services**

Comme chaque année, des investissements seront à faire pour améliorer les moyens dont disposent les services pour mener à bien leurs missions. Ces moyens concernent des travaux, au niveau de l'informatique notamment pour disposer d'outils plus performants et aussi pour renouveler le parc automobile.

Au niveau des travaux dans les bureaux, il est prévu en 2022 la réalisation de divers cloisonnement dans les bureaux pour augmenter la capacité d'accueil ainsi qu'une extension avec salle de réunions.

## **C-STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la dette de la Fédération s'élevait à 869 659,80 € au travers de 4 emprunts au titre du budget général, et à 2 000 000 € au titre du budget annexe « réseau de chaleur » (1 emprunt) soit 2 869 659,80 € de dette au total.

En 2021, la Fédération va rembourser 227 234,22 € d'échéances au titre du budget général, dont 210 547,26 € de capital qui vont ramener la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2022 à 659 112,54 € au travers de 3 emprunts restant, l'un d'eux étant arrivé à terme en 2021.

Au niveau du budget annexe réseau de chaleur, la Fédération a remboursé en 2021 : 99 194,26 €, dont 66 109,33 € de capital et 2 000 € de commission qui ramène la dette à 1 933 890,67 € au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Un nouvel emprunt a été contracté en 2021 pour un montant de 1 440 000 € à 0,93 % sur 25 ans afin de financer les travaux du réseau de chaleur de Roye. Les fonds seront versés le 15 juillet 2022 avec une première annuité le 1<sup>er</sup> août 2023, lorsque des recettes de vente de chaleur auront été encaissées.

Le Comité prend acte des propositions, en délibère et fixe les orientations pour 2022 conformément au rapport présenté.

## **14/ SEM Somme Énergies**

### **14-1 Rapport 2020 des représentants de la FDE 80**

Monsieur SURHOMME, Vice-Président de la FDE 80 et Président Directeur Général de la SEM Somme Énergies présente le rapport par lequel les représentants de la FDE 80 au conseil d'administration de la SEM rendent compte de l'activité de la SEM durant l'année 2020 et des orientations pour 2021.

### **a) La Société SEM SOMME ENERGIES**

Société au capital de 3 000 000€ immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Amiens sous le numéro RCS 838499234, dont le siège social se situe 3 rue César Cascabel – Pôle Jules Verne 2 – 80440 Boves.

Date d'immatriculation : 27 mars 2018

Le capital est détenu à hauteur de 75% par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme et de 25% par la SICAE de la Somme et du Cambrasis.

La société a été administrée par un conseil d'administration composé de 8 membres : 6 représentent la Fédération (Gérard COMYN, Frédéric DELOHEN, Michel DESTOMBES, James FROIDURE, Jacques MERLIER et Jean-Claude MORGAND) ; 2 représentent la SICAE (François AUSTRUY et Eric DESROUSSEAUX) dont le président est Jean-Claude MORGAND.

La Direction de la société a été assurée par le Président Directeur Général, Jean-Claude MORGAND, avec l'aide d'un directeur général délégué, Alain WALLER, mis à disposition par la Fédération.

Depuis le 20 novembre 2020, Alain SURHOMME est le nouveau Président Directeur Général et Alain SAVOIE et Franck BEAUVARLET remplacent Gérard COMYN et Jacques MERLIER au Conseil d'administration.

### **b) L'activité 2020**

En 2020, la SEM a travaillé sur le montage d'opérations et plusieurs investissements ont été réalisés. 4 conseils d'administration se sont tenus en 2020.

#### **Au cours du Conseil d'administration du 7 janvier 2020, il a notamment été décidé :**

- d'acter l'achat de la société ENERCAP par Somme Sud-Ouest Énergies au 31 janvier 2020, ENERCAP qui exploite une éolienne de 2 MW sur Croixrault, acquisition pour un montant de 1 100 000 € + 71 500 € pour le terrain où est implantée l'éolienne, de proposer une avance en compte courant de Somme Énergies à Somme Sud-Ouest Énergies pour 110 000 € rémunérée à 2% pour l'acquisition du terrain et de l'éolienne.
- sur le projet VIMAGRI, de donner un accord pour une cession de parts à NORIAP en contrepartie d'un partenariat et d'engagements vis-à-vis de Somme Énergies.
- sur le projet SOLROI à Roisel, d'autoriser des apports en compte courant des actionnaires à hauteur de 90.000€ pour financer le développement du projet
- d'adhérer à un groupement de commandes mis en place par la Fédération pour la maîtrise d'œuvre et les travaux sur des projets photovoltaïques sur toiture ou ombrières.

#### **Au cours du Conseil d'administration du 11 juin 2020 auquel participait Monsieur Fabien Lefebvre, Commissaire aux comptes de KPMG, il a notamment été décidé :**

- d'arrêter les comptes annuels consolidés de l'exercice 2019 se caractérisant par un bilan à 3 251 716 €, un chiffre d'affaires de 26 324 € et un résultat net comptable de -39 534 €
- d'approuver le projet de rapport de gestion qui sera présenté aux actionnaires pour l'assemblée générale
- de convoquer l'assemblée générale des actionnaires pour le 02 Juillet 2020 à 9H00
- d'approuver la convention de partenariat avec NORIAP
- d'approuver la convention avec la FDE pour la mise à disposition de Monsieur DENIS

#### **Au cours du conseil d'administration du 17 juillet 2020, il a notamment été décidé :**

- d'approuver une prise de participation dans TIAMAT à hauteur de 250 080 € et d'approuver la représentation par la SICAE au Comité stratégique de TIAMAT.
- de lancer un audit pour les activités de la SEM sur les 5 années à venir.

**Au cours du conseil d'administration du 20 novembre 2020, il a notamment été décidé :**

- l'installation du nouveau Conseil d'Administration
- de procéder à un vote pour la désignation du président du Conseil d'Administration, Alain SURHOMME est nommé Président.
- que la Direction Générale sera assurée par le Président Alain SURHOMME et Alain WALLER est désigné Directeur général délégué.
- la nomination des Vice-Présidents : James FROIDURE et Eric DESROUSSEAUX.
- la désignation d'un secrétaire : Jean-Louis DENIS
- la désignation des membres du Comité d'engagement composé: du Directeur Général de la FDE80, Alain WALLER, du Directeur Général de la SICAE, François AUSTRUY, de deux membres désignés par la FDE80, le PDG de la SEM, Alain SURHOMME et le Président de la FDE, Franck BEAUVARLET, et d'un membre désigné par la SICAE, le Président de la SICAE, Eric DESROUSSEAUX.
- désignation des représentants de la SEM dans les gouvernances de sociétés, James FROIDURE et la SEM dans la SAS Biogaz du Coquelicot, François AUSTRUY, Frédéric DELOHEN et la SEM dans la SAS Somme Sud-Ouest Énergies
- des mouvements de personnel : Gilles STOTER et Cathy MILLOT mettent fin à leur mise à disposition et arrivée de Jessica MELET au 4 janvier 2021 au relais des activités de Cathy MILLOT
- de retenir l'entreprise Hydréole pour la faisabilité et la maîtrise d'œuvre de 3 sites à potentiel hydroélectrique
- de répondre avec Solroi sur un projet solaire photovoltaïque au sol à un appel à candidature de la ville d'Albert pour « la mise en location d'un terrain avec bail »
- d'adhérer à l'association pour le développement de l'autoconsommation collective d'énergie de la Somme (ADACES)
- nommer Monsieur Jean-Claude MORGAND, Président d'Honneur de la SEM Somme Énergies.

Une Assemblée générale s'est tenue le 2 juillet 2020 qui approuvée les comptes de l'année 2019, le rapport de gestion, le rapport du Commissaire aux comptes, les conventions réglementées, affectée le résultat et donnée quitus aux administrateurs, comme précisé ci-après.

**c) Présentation des comptes sociaux**

Le chiffre d'affaires réalisé en 2020 s'élève à 11 515 €. Le résultat courant avant impôt est négatif à la somme de -37 807 €.

A l'actif du bilan, l'actif immobilisé net est de 1 459 875 €, l'actif circulant net est de 1 516 621 € soit 2 976 496 € d'actif général.

Au passif, les capitaux propres représentent 2 909 605 €, les provisions pour risques et charges sont nulles et les dettes s'élèvent à 66 890 €.

**d) Evolution de l'activité en cours de l'exercice considéré**

Le bilan financier se traduit par un résultat déficitaire de 37 715 €, des capitaux propres à la fin de l'exercice à 2 909 605 € et une trésorerie à 1 372 894 € à la date de clôture. Ce résultat déficitaire s'explique par les dépenses de développement et d'investissement à engager sur des durées longues (3 à 4 ans mini) sur la plupart des projets de la SEM.

Au 31 décembre 2020, la SEM était actionnaire de 6 sociétés représentant 1 412 230 € de participations conformément à l'organigramme annexé.

**e) Perspectives 2021**

En 2021, la SEM devrait encore prendre des participations dans des sociétés et continuer à investir dans le développement de projets portés essentiellement par les sociétés dont elle est actionnaire.

Malgré la perspective de quelques recettes en 2021 provenant de la facturation de prestations aux filiales ou de la vente d'énergie photovoltaïque des premières petites installations mises en service, il faut s'attendre à de nouveaux résultats déficitaires pour 2021.

#### **f) Activités en matière de recherche et de développement**

Mise à part l'investissement dans une installation photovoltaïque de 9kWc à Noyelles sur Mer et de 21.6 kWc à Pont-Noyelle, l'activité de la société a consisté essentiellement dans le développement de projets de production d'énergie renouvelable en éolien, hydroélectricité, méthanisation et photovoltaïque. On notera cependant qu'en 2021, en investissant dans TIAMAT, la société participe au développement d'une nouvelle batterie de stockage d'électricité SODIUM-ION.

#### **g) Filiales et participations**

Au 31 décembre 2020, Somme Energies détenait des participations dans 6 sociétés (SAS) dont 2 filiales :

##### Filiales:

- Somme Sud-Ouest Energies (561 000 €, 51% du capital)
- SOLROI (1 100 €, 55% du capital)

##### Participations:

- Biogaz du Coquelicot (77 050 €)
- VIMAGRI Energies (23 000 € dont 14 536 € de libérés à ce jour)
- XENON (500 000 €)
- TIAMAT (250 080 €)

Il convient de noter que la SAS Somme Sud-Ouest Energies détient elle-même Enercap, (75 000 €, 100% du capital) SAS propriétaire et exploitante d'une éolienne à Croixrault.

#### **h) Résultat et affectation du résultat**

Le résultat net de l'exercice 2020 se traduit par une perte de 37 715€ qui a été affecté au compte report à nouveau.

#### **i) Conventions réglementées**

Au niveau des conventions réglementées soumises à l'obligation d'approbation de l'Assemblée Générale en application de l'article L225-40 du Code du Commerce, en 2020 ont été passées, avec l'approbation du conseil d'administration :

- une convention avec la SICAE pour la mise à disposition d'agents
- un avenant à la convention de mise à disposition de Cathy MILLOT pour la fin de cette dernière à la date du 31 décembre 2020
- un avenant à la convention de mise à disposition de Gilles STOTER pour la fin de cette dernière à la date du 30 novembre 2020
- un avenant à la convention de mise à disposition de Jean-Louis DENIS afin de porter sa mise à disposition à une durée hebdomadaire de 28 heures en moyenne.

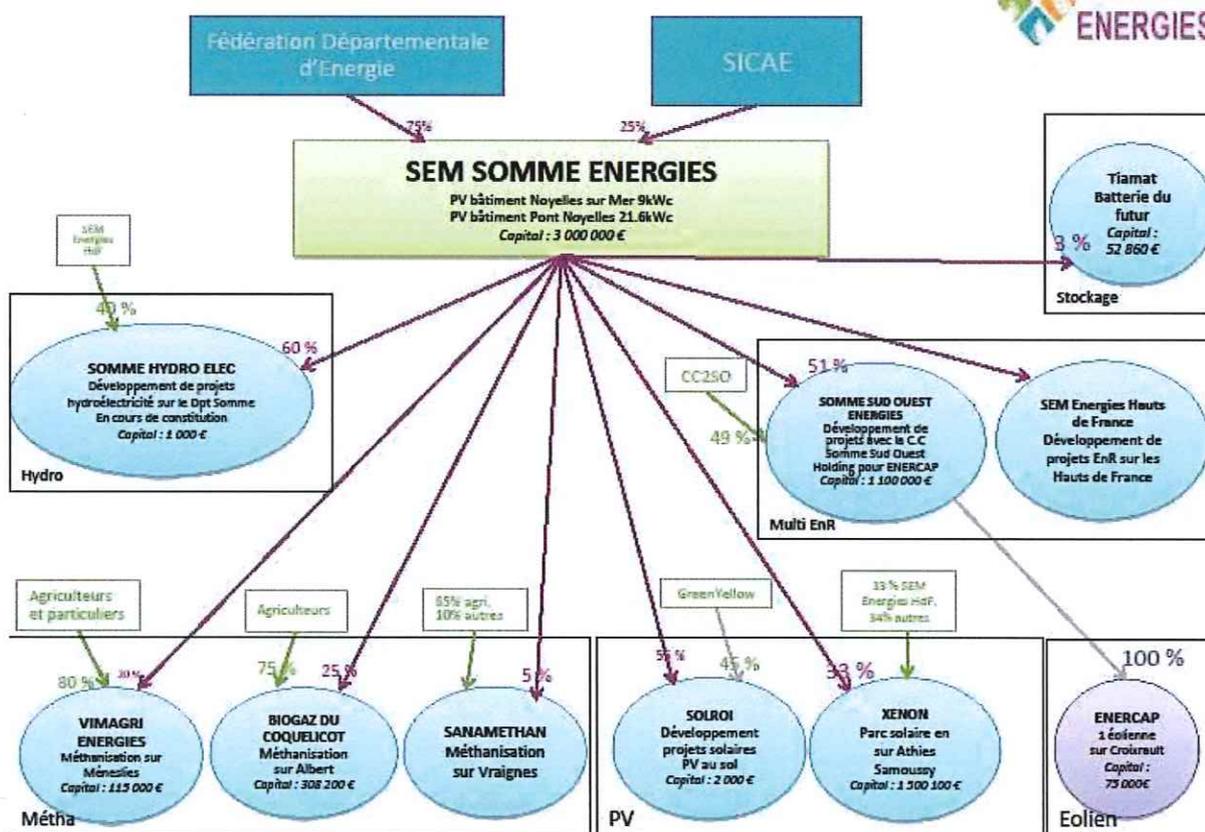
Ces conventions réglementées nouvellement passées viennent s'ajouter à la convention initiale, non modifiée, de mise à disposition d'Alain WALLER pour une durée hebdomadaire de 3,5 heures en moyenne.

#### **j) Covid 19**

Durant la crise sanitaire liée au Covid-19 l'entreprise a poursuivi son activité sous forme partielle de télétravail. L'activité ayant été maintenue, la poursuite de l'exploitation de l'entreprise n'est pas remise en cause suite à cette crise sanitaire.

#### **k) Quitus**

Les actionnaires réunis le 30 juin 2021 en Assemblée Générale Ordinaire ont donné quitus au Conseil d'Administration de sa gestion pour l'exécution des mandats respectifs au cours de l'année 2020 soumis à approbation.



Le Comité prend acte de la présentation du rapport 2020 de la SEM Somme Énergies, en délibère et, à l'unanimité, l'approuve.

## 14-2 Prises de participations

### ➤ SANAMETHAN

Monsieur Alain SURHOMME expose que Somme Énergies est en négociation, aux côtés de la SICAE et de la SEM Énergies Hauts de France pour entrer au capital de la SAS SANAMETHAN. Cette société réalise un méthaniseur de 320 Nm<sup>3</sup>/h à Vraignes-en-Vermandois pour 13,5 millions d'euros d'investissement.

La particularité de ce méthaniseur est de récupérer le gaz carbonique produit sous forme liquide afin de le commercialiser. Les travaux de construction sont en cours et la société s'est vue attribuer une subvention de 2,8 millions d'euros de la part de la région. Il est projeté que la SEM prenne des actions représentant 5% du capital social.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- donne un avis favorable pour que SOMME ENERGIES entre au capital de la SAS SANAMETHAN.

### ➤ SEM Énergies Hauts de France

Monsieur Alain SURHOMME expose que la SEM Énergies Hauts de France, émanation de la Région Hauts de France et d'autres collectivités locales pour le développement des énergies renouvelables a sollicité des partenaires en vue d'une recapitalisation de la société.

Le Conseil d'administration de la SEM Somme Énergies est favorable à une prise de participation à hauteur de 300 000 € au capital de la SEM Énergies Hauts de France, qui renforcera la synergie entre les deux structures.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- donne un avis favorable à la prise de participation de la SEM Somme Énergies dans la SEM Énergies Hauts de France.

➤ *Projets photovoltaïques*

Monsieur Alain SURHOMME rend compte de l'avancement des dossiers de la SEM Somme Énergies. Il fait état des contacts pris avec les partenaires locaux pour constituer des sociétés de projets afin de développer des projets solaires photovoltaïques :

- sur la décharge de Nurlu appartenant à la Communauté de Communes de la Haute Somme. Il s'agit de constituer une société de projet avec la Communauté de Communes, GreenYellow et la COVED, exploitant la décharge. Cette société aurait un capital initial de 80 000 € ;
- sur une friche appartenant à la Commune de Chépy. Il s'agit de constituer une société de projet avec la commune et un partenaire en cours de désignation ;
- pour la solarisation des lycées et collèges. Il s'agit de prendre une participation dans les sociétés portant ces projets et retenus par la Région et le Département.

Monsieur FARCY s'étonne de ne pas voir apparaître sur les listes le projet de la décharge de Nampont-Saint-Martin. Monsieur WALLER l'informe qu'à ce jour ce dossier n'est pas suffisamment avancé pour qu'un accord entre la collectivité et la SEM puisse être formalisé. Les projets listés sont quant à eux signés ou prêts à l'être si l'avis préalable du comité est sollicité.

A la question de Monsieur VANOYE qui souhaite savoir combien la SEM a de projets photovoltaïques supplémentaires, Monsieur WALLER répond qu'ils sont au nombre de deux ou trois.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve les démarches menées par Somme Énergies pour développer ces projets solaires photovoltaïques ;
- donne un avis favorable à la prise de participation de la SEM Somme Énergies dans le capital de ces sociétés de projet, tels que présentés précédemment.

## **15/ Adhésion au Cluster VERT**

Monsieur le Président expose les démarches initiées par la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest pour créer une association Loi de 1901, le Cluster VERT basé sur la Valorisation Énergétique des Ressources Territoriales dans un souhait de développement territorial plus vertueux, orienté vers l'économie circulaire et la proximité.

Le Cluster VERT a pour rôle de faciliter, d'animer et d'accélérer les démarches et projets qui seront initiés par les membres du Cluster.

Il propose que la Fédération adhère au Cluster VERT et qu'elle en soit membre fondateur.

Après en avoir délibéré, le Comité, à l'unanimité :

- approuve l'adhésion de la Fédération à l'Association Cluster VERT initié par la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest ;
- accepte d'en être membre fondateur ;
- accepte le paiement des cotisations dues au titre de cette adhésion.

## **16/ Informations générales et d'actualité**

### ➤ Travaux

Monsieur Alain SAVOIE annonce que l'année 2021 est une année exceptionnelle au niveau des travaux : 39,3 millions d'euros TTC programmés à ce jour, répartis de la manière suivante :

- 15 millions de travaux électriques
- 3,7 millions de travaux de communications électroniques
- 17,7 millions de travaux d'éclairage
- 2,1 millions de travaux de vidéo-protection
- 0,8 millions de travaux bâtiments.

### ➤ Changement de trésorerie

Monsieur BEAUVARLET annonce le changement de trésorerie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la Paierie Départementale de la Somme deviendra la trésorerie de la FDE 80.

### ➤ Intervention des concessionnaires

Monsieur DESROUSSEAUX, Président de la SICAE de la Somme et du Cambrasis est satisfait des projets très intéressants dans la production d'hydrogène et bien d'autres dans le secteur de l'hydroélectricité, menés avec la Fédération au sein de Somme Energies. La Sicae de la Somme et du Cambrasis se tient à la disposition de la FDE 80.

## **17/ Questions diverses**

Néant.

Aucune question n'étant soulevée, à 10 heures 30 Monsieur BEAUVARLET lève la séance et souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous.

Établi par la FDE 80,

Le secrétaire de séance,



Gérard LEFEBVRE



Le Président,



Franck BEAUVARLET

Les délégués du Comité,

*[Handwritten signatures in black and blue ink, including names like "Savrie", "Jean", and "Michel" with various scribbles and initials.]*